

CENTRE DE JOUR

BIENVENUE

livret
d'accueil

Belle
Rive
CLINIQUE

Clinique psychiatrique Belle Rive
Centre de soins en hospitalisation libre

- VILLENEUVE - LEZ - AVIGNON -



BIENVENUE

à la clinique Belle Rive

Nous sommes heureux de vous accueillir dans notre centre de jour "Les Ateliers de Belle Rive". Toute l'équipe vous remercie de la confiance que vous nous accordez.

Chaque jour, votre confort et votre bien-être sont nos priorités. L'expertise médicale, le soutien et le dévouement sont au cœur de nos préoccupations pour vous soulager.

Découvrez dans ce livret toutes les informations relatives au fonctionnement et aux activités du centre de jour.

N'hésitez pas à solliciter nos équipes pour toute demande de renseignement, question ou hésitation.

Nous vous souhaitons
un prompt rétablissement.

L'ÉQUIPE DE DIRECTION



DANS CE LIVRET

1

Présentation du centre de jour

- 7 - L'établissement
- 8 - Plan de la clinique

2

Votre prise en charge

- 10 - Le déroulement des soins
- 12 - La Balnéothérapie

3

Qualité et sécurité

- 16 - La qualité de la prestation de santé
- 17 - Les instances en place
- 21 - Les informations Légales

Les Ateliers de Belle Rive

LA CLINIQUE

Fondée par le Docteur Pierre MASQUIN et son épouse, la clinique Belle Rive est spécialisée dans le traitement des pathologies psychiatriques en milieu ouvert. Depuis sa fondation en 1952, la capacité d'accueil de la clinique a augmenté parallèlement à de nombreuses extensions de bâtiments.

LE CENTRE DE JOUR "LES ATELIERS DE BELLE RIVE"

L'hospitalisation de jour est un outil complémentaire de la prise en charge. Elle permet un étayage et une consolidation des soins. Elle constitue un cadre adapté pour réaliser ou poursuivre des soins sur un mode intensif. Afin de soutenir le projet thérapeutique individuel, des groupes de paroles, des prises en charge corporelles, des activités spécifiques médiatrices de soins, un soutien et une aide à la mise en œuvre des projets individualisés sont organisés.

- Environnement privilégié
- Confidentialité absolue

2008

Ouverture du centre de jour « Les ateliers de Belle Rive »

14 842

Séances par an en centre de jour

Certification

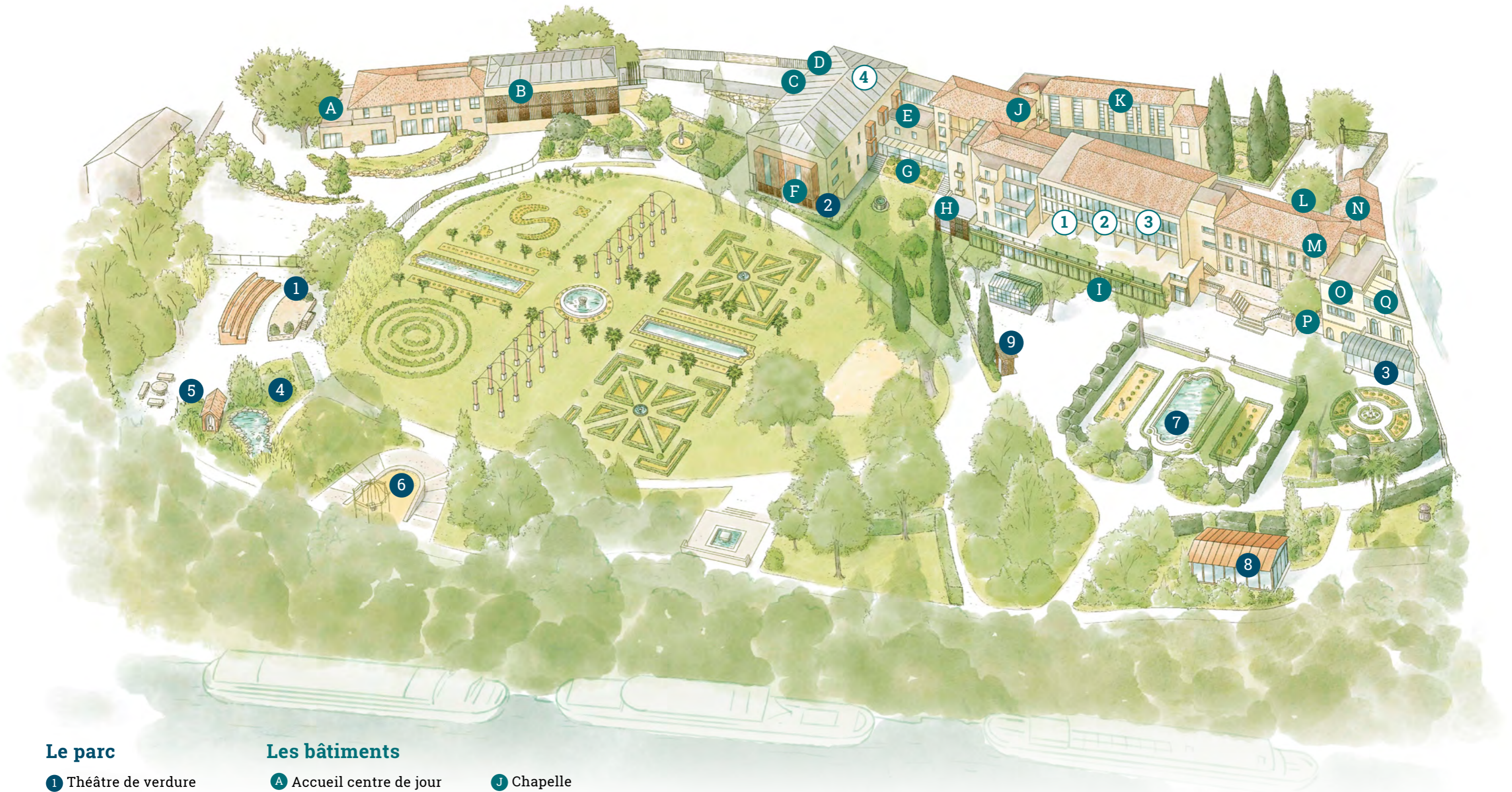
En Juin 2019, la Clinique Belle Rive a obtenu la note A (certification V2014) de la part de la Haute Autorité de santé (HAS) qui a évalué la qualité et la sécurité des soins dispensés et l'ensemble des prestations délivrées par la clinique.

Cette certification est une appréciation globale et indépendante favorisant l'amélioration continue des conditions de prise en charge des patients (aspects managériaux et opérationnels).

La certification a évalué les thématiques suivantes :

- Management de la qualité et des risques
- Droits du patient
- Parcours patient
- Dossier patient
- Management de la prise en charge médicamenteuse

Découvrez le rapport de certification complet de la clinique Belle Rive. Il est public et disponible sur le site Internet de la Haute Autorité de santé (HAS). <https://www.has-sante.fr/>



Le parc

- ① Théâtre de verdure
- ② Mini-golf et cabanes de confidentialité
- ③ Jardin d'hiver
- ④ Jardin japonais
- ⑤ Oratoire
- ⑥ Kiosque
- ⑦ Bassin des carpes
- ⑧ Chalet des activités
- ⑨ Sport outdoor

Les bâtiments

- | | |
|--|--|
| Ⓐ Accueil centre de jour | Ⓜ Ergothérapie |
| Ⓑ Balnéothérapie | Ⓝ Administration |
| Ⓒ Accueil hospitalisation complète | Ⓞ Pôle paramédical (psychologue, addictologue) |
| Ⓓ Salle de réunion 1 | Ⓟ Réalité virtuelle |
| Ⓔ Salle de réunion 2 | Ⓠ L'orangerie |
| Ⓕ Cabanes de confidentialité | |
| Ⓖ Passerelle | |
| Ⓗ Belvédère | |
| Ⓘ Restaurant | |
| Ⓜ Chapelle | |
| Ⓝ Espace logistique (réservé au personnel) | |
| Ⓛ Accueil consultations | |

- ① Unité 1 : étage 1, chambres 100 à 128
- ② Unité 2 : étage 2, chambres 200 à 226 et 04 à 19
- ③ Unité 3 : étage 3, chambres 300 à 321
- ④ Unité 4 : chambres 400 à 426



Le déroulement des soins

Vous venez d'être admis au Centre de Jour «Les Ateliers de Belle Rive», la Direction et tout le personnel vous y accueillent pour que vos soins se déroulent dans les meilleures conditions. Le Centre de Jour est une structure alternative à l'hospitalisation complète et l'ambulatoire. Il permet une démarche active qui favorise la restauration d'un équilibre personnel et familial, ainsi que la réinsertion sociale et professionnelle.

LA PRISE EN CHARGE MÉDICALE

Une équipe pluridisciplinaire est là pour vous accompagner.

Elle est composée de :

- Médecins psychiatres
- Psychologues
- Infirmières
- Aide-soignantes
- APA
- Ergothérapeute
- Art-thérapeutes
- Réflexologue
- Sophrologue
- Psychomotricien



PRISE EN CHARGE THÉRAPEUTIQUE

Vous organisez avec votre médecin et l'équipe soignante, un programme individualisé, en fonction des activités prescrites.

Vous vous engagez dans un contrat de soins pour une durée déterminée :

- Des ateliers thérapeutiques sont prescrits : d'expression, de paroles, de créativité et à médiation corporelle.
- Un planning des activités vous est remis.
- Un suivi avec notre médecin référent du centre.

ACTIONS DE PRÉVENTION ET D'INFORMATION

Des réunions d'information et de prévention peuvent être proposées autour de thèmes variés : nutrition, hygiène, santé, sport...

POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER ADMINISTRATIF, MERCI DE NOUS FOURNIR :

- Votre carte vitale mentionnant l'ouverture de vos droits,
- Votre carte mutuelle de l'année en cours,
- Votre carte d'identité,
- Le certificat médical attestant la nécessité de votre prise en charge,
- Une attestation de non contre-indication à la pratique des activités corporelles,
- Une attestation de responsabilité civile pour les sorties hors de l'établissement,
- Un dépôt de garantie.

La Balnéothérapie

média au service des prises en charge en psychiatrie

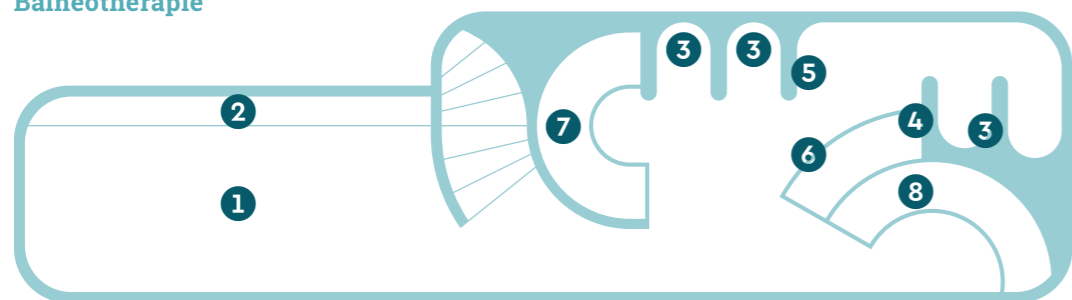
Le centre, organisé sur 700 m² et deux niveaux, présente la particularité de décliner le recours à ce média sous une double forme :

AU REZ-DE-CHAUSSÉE

UN BASSIN DE 17 MÈTRES À LA TEMPÉRATURE OPTIMALE DE 32°

La pratique en bassin d'immersion, si elle relève d'une connaissance éprouvée dès l'antiquité, bénéficie aujourd'hui des apports de la technologie avec notamment l'intégration d'un parcours aquatique spécifique doté de jets massant dernière génération.

Le Bassin de Balnéothérapie



❶ Bassin d'atelier / groupe

❷ Marche d'exercice

❸ Massage dorsal séquenté

❹ Massage dorsal flux

❺ Stimulation proprioceptive

❻ Massage lombaires et mollets

❼ Massage fessiers

❽ Relaxation en bain bouillonnant



À L'ÉTAGE

UN PLATEAU TECHNISENSORIEL DE 35 M²

Qualifié de Balnéothérapie « sèche », ces ateliers individuels pour la plupart, proposent des expériences inédites en psychiatrie avec le recours à des appareils de haute technologie présentant les bienfaits des hydromassages sans contact direct avec l'eau. Grâce à ces expérimentations, nourries d'études scientifiques conséquentes au Canada et en Suisse, nous avons également fait appel à d'autres pratiques explorant la chromothérapie, la luminothérapie, la cohérence cardiaque ou encore les sièges et tapis de marche anti-gravité. Autant d'approches complémentaires dotant notre établissement de soins des avancées les plus novatrices en matière de prises en charge psycho-corporelles.

Le développement de ce nouveau plateau technique élargit notre offre de soins, permettant ainsi à nos patients de bénéficier de plus de 20 ateliers de groupes en bassin et plus de 200 créneaux de relaxation, espaces individuels de balnéothérapie sèche.



LES INDICATIONS

Elles sont très variées, atout précieux dans la prise en charge des patients. Elles concernent notamment :

- Surmenage professionnel et burn-out, trouble anxieux
- Trouble de l'humeur et notamment le trouble dépressif réactionnel, stress post-traumatique
- Phobie sociale
- Sevrage alcoolique
- Sevrage tabagique
- Sevrage de benzodiazépine et autres narcotiques
- Trouble du comportement alimentaire
- Trouble du sommeil
- Asthénie psychique
- Fibromyalgie
- Douleurs articulaires et musculaires
- Travail sur l'équilibre postural

LES CONTRE-INDICATIONS

Il existe quelques cas cependant limitant l'accès au bassin tels que l'attaque de panique, l'absence d'autonomie, l'incontinence, une maladie cutanée ou contagieuse ou encore l'allergie au chlore.



LES BIENFAITS

L'innovation thérapeutique de l'utilisation de la balnéothérapie en psychiatrie réside dans son large panel de bienfaits tels que la dimension anxiolytique, la relaxation (psychique comme physique avec un effet myorelaxant), une meilleure tolérance à la douleur chronique, l'accélération du lâcher-prise, l'accélération de l'entrée dans les soins ou la prolongation des effets du relâchement post séjour.

Outre ses propriétés inductrices d'apaisement, cette nouvelle approche thérapeutique, en restant adjuvante au Projet personnel de soins (PPS) du patient, permet une diminution de sa prise en charge médicamenteuse par potentialisation des effets positifs recherchés.

Une diminution des effets indésirables souvent rencontrés en neuro-pharmacologie est également constatée. La réduction des doses étant pour le patient un signe d'amélioration, le recours à la balnéothérapie induit dès lors une plus grande implication dans les soins.



La qualité de la prestation santé

RESPECT DES USAGERS

Les services et les traitements proposés aux Ateliers de Belle Rive s'inscrivent dans une démarche de soins privilégiant le respect des droits des usagers.

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous rendre à vos activités, nous vous demandons de bien vouloir prévenir le centre de jour en téléphonant au : 04 90 15 68 68 *2

REPAS DU MIDI

Chaque repas fait l'objet d'un soin particulier de la part de notre chef-cuisinier, de toute son équipe et de la diététicienne. La qualité est l'une de nos principales préoccupations.

Les repas sont élaborés sur place avec des produits majoritairement frais de proximité. Le circuit court est privilégié avec une réflexion autour de l'intégration croissante de produits certifiés biologiques.

Vous avez la possibilité de déjeuner au Centre de Jour si vous remplissez ces conditions :

- Votre programme d'activités se déroule sur la journée entière
- À votre arrivée, inscrivez-vous à l'accueil (avant 9h30)
- Réservez en avance auprès de notre accueil

Attention

Identitovigilance :

Il est essentiel, pour la qualité et la sécurité des soins, qu'un patient soit identifié de la même façon par tous les professionnels qui le prennent en charge et partagent les informations médicales qui le concernent.

Ainsi, la clinique Belle Rive vous sollicitera afin de vérifier à chaque étape votre identité, dans le but de maîtriser au mieux les risques engendrés par la diversité de votre parcours de soin.

La Clinique Belle Rive est un établissement spécialisé dans le traitement des maladies psychiatriques compatibles avec le milieu ouvert.

- Elle est agréée pour recevoir des patients adultes
- Une dérogation est nécessaire pour des patients proches de la majorité

Le parc de deux hectares est un environnement exceptionnel à disposition des patients.



CADRE D'EXERCICE OCCITANIE

- Elle signe avec l'Agence Régionale d'Hospitalisation de la région un contrat d'objectifs et de moyens, évalué de façon pluriannuelle.
- Elle élabore tous les cinq ans un Projet d'Établissement pour définir et mettre en œuvre les axes de développement et d'amélioration.

Depuis sa création, la clinique s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration de l'ensemble de ses services. Si la qualité de la prestation de santé est au cœur du dispositif sanitaire, les secteurs d'activité tels que l'hôtellerie, la restauration ou l'entretien font l'objet d'une attention particulière et permanente.

Parce que la qualité s'exprime par sa transversalité, la clinique attache une importance égale à l'ensemble des services qui seront délivrés au patient, de son entrée à sa sortie de l'établissement.

Régulièrement, la clinique procède à une autoévaluation de ses pratiques sur la base d'audits internes afin de renforcer la qualité et la sécurité des soins.

La clinique est pleinement engagée dans la démarche qualité requise par le processus de certification délivré par la Haute Autorité de Santé.

Les instances en place

À la Clinique Belle Rive, plusieurs instances, certaines réglementaires, d'autres spécifiques à l'établissement, se réunissent périodiquement afin de mettre en place dans un secteur d'activité particulier des actions d'amélioration.

COMMISSION DE MANAGEMENT ET DE COORDINATION DES SOINS

Elle a lieu une fois par semaine réunissant la Direction, médecins psychiatres et personnel d'encadrement. Elle permet une réactivité, une réflexion pluridisciplinaire et une adaptation rapide de l'organisation des soins.

LA CONFÉRENCE MÉDICALE D'ÉTABLISSEMENT (CME)

Elle se compose de l'ensemble des praticiens exerçant dans la clinique. La CME, mensuelle dans l'institution, détient un rôle important dans la politique d'amélioration continue de la qualité. Elle détermine notamment les objectifs du projet médical de l'établissement et, est consultée pour avis sur l'ensemble des thèmes abordés par le projet d'établissement.

LA CELLULE DE LA QUALITÉ ET DE LA GESTION DES RISQUES (CQGDR)

La Direction se réunit quatre fois par an avec l'ensemble des responsables de service pour suivre la mise en œuvre effective des actions d'amélioration continue de la qualité et de la gestion des risques.



COMMISSION D'ÉVALUATION DU PARCOURS D'ENTRÉE EN CENTRE DE JOUR

Cette commission se réunit de manière hebdomadaire afin d'établir un suivi de la progression des patients dans leurs parcours de soin en centre de jour, un mois après leur entrée.

Elle a une vocation pluridisciplinaire (Médecins, administratifs, direction, infirmiers, diététicien, psychologue, APA,...)

LE COMITÉ DE LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES (CLIN)

L'établissement met en œuvre une politique de maîtrise du risque infectieux pour les patients et les professionnels, par l'intermédiaire du CLIN, composé de médecins, du pharmacien, d'une cadre, d'une infirmière hygiéniste, d'une infirmière, d'une aide soignante, d'un agent de service hospitalier et d'un représentant de la direction.

Ce comité travaille dans un esprit d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins. Il est chargé de prévenir, surveiller et limiter les infections nosocomiales, en élaborant chaque année un programme d'actions et de formations auprès du personnel médical et paramédical, ainsi que des informations concernant les mesures de prévention à l'intention de tous.

Les résultats de ce programme sont évalués annuellement.

Vous pouvez contacter l'infirmière hygiéniste pour toute question relevant de ces situations.

Rappelons que la meilleure arme contre les infections associées aux soins est en premier lieu un geste d'hygiène élémentaire : le lavage des mains.

LA COMMISSION DU MÉDICAMENT ET DES DISPOSITIFS MÉDICAUX STÉRILES (COMEDIMS)

La commission participe à la définition de la politique du médicament et des Dispositifs Médico-Stériles (DMS) à l'intérieur de l'établissement. Composée d'un pharmacien gérant, de l'ensemble des praticiens exerçant à la clinique et de la cadre supérieur de santé, elle se réunit au moins deux fois par an. Elle est intégrée à la CME.

LA COMMISSION DES USAGERS (CDU)

Cette commission a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil, des personnes malades et de leurs proches, ainsi que de la prise en charge.

Elle facilite les démarches de ces personnes et veille à ce qu'elles puissent, le cas échéant, exprimer leurs griefs auprès des responsables de l'établissement, entendre les explications de ceux-ci et être informées des suites de leur demande. Pour saisir cette instance, vous disposez d'une permanence assurée par les cadres de santé le mercredi de 14h00 à 16h00. Vous pouvez également adresser un courrier au Président de la CDU qui le transmettra à l'instance.

La liste des membres est disponible à votre attention auprès de nos équipes et également affiché sur nos écrans dynamiques.

RÉUNION BIENVENUE

Cette réunion s'intègre dans le parcours d'entrée du patient. C'est un lieu d'information et de réponses aux questions concernant l'organisation de l'établissement et de ses soins.

LE COMITÉ DE LUTTE CONTRE LA DOULEUR (CLUD)

Nous nous engageons à prendre en charge votre douleur. Ce comité définit une politique cohérente en matière de prise en charge de la douleur et veille à la promotion et la mise en œuvre des actions dans ce domaine. Il travaille en collaboration avec la COMEDIMS et la CME.

LE COMITÉ DE LIAISON EN ALIMENTATION ET NUTRITION (CLAN)

Le CLAN participe, par ses avis ou propositions, à l'amélioration de la prise en charge nutritionnelle des malades ainsi qu'à la qualité de l'ensemble de la prestation alimentation-nutrition. Elle est composée de la Direction, d'un médecin, d'un pharmacien, de la diététicienne, de la cadre supérieur de santé, de l'agent logistique, du chef cuisinier, d'une ASH et du responsable qualité et gestion des risques. Cette instance se réunit deux fois par an. La commission des menus, mensuelle, fait partie intégrante du CLAN.

LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS

L'établissement associe des représentants des usagers à ses actions d'amélioration et d'évaluation des services rendus aux patients. Ces représentants participent aux réunions périodiques du CLIN, du CLAN et CDU ainsi qu'aux procédures de certification.

Sur simple demande auprès de nos équipes, les coordonnées des représentants des usagers vous seront transmises. Ces représentants font partie d'associations reconnues par nos tutelles.

SYNTHÈSE

Cette réunion hebdomadaire contribue au suivi de votre prise en charge avec l'ensemble des équipes médicales et paramédicales.

CELLULE D'IDENTITÉ VIGILANCE

La continuité des soins exige de pouvoir identifier avec fiabilité un patient, dans tous les systèmes d'informations de la clinique. La réduction des erreurs et risques liés à l'identification est un enjeu majeur pour la prise en charge : qualité et continuité des soins, partage et échange des informations entre professionnels de santé. Ainsi cette instance est composée du DIM, TIM, Cadre supérieur de santé, assistant RH, référent gestion des risques, référent qualité. Elle a lieu tous les trimestres.



DPO : CET ÉTABLISSEMENT DISPOSE D'UN SYSTÈME INFORMATIQUE DESTINÉ À GÉRER LE FICHER DE SES PATIENTS

Conformément à la loi informatique et libertés modifiées, vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation, d'opposition, de retrait de votre consentement à tout moment et du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Vous pouvez exercer

ces droits par :

- Voie postale à l'adresse :
Clinique Belle Rive - DPO
55 avenue Gabriel Péri - BP 41
30404 Villeneuve-lès-Avignon Cedex
- Courrier électronique à l'adresse :
qualite@belle-rive.fr

Un justificatif d'identité pourra vous être demandé.

Nous conservons vos données pendant la durée de prescription légale.

INS (IDENTIFIANT NATIONAL DE SANTÉ)

C'EST QUOI ?

L'INS est l'identifiant national de santé pour référencer les données de santé.

- **Un identifiant nation de santé (INS) :**
NIR ou NIA (NIR : numéro d'inscription au répertoire national des personnes physiques / NIA : numéro d'identifiant en attente)



- **Les traits d'identité de l'état civil :**
Nom de naissance, prénom(s), date de naissance, sexe, lieu de naissance.

A partir du 1^{er} janvier 2021, est entré en vigueur l'obligation d'utiliser l'identifiant national de santé (INS) (Décret n°2019-1036 du 8 octobre 2019).

POUR QUI ?

Toute personne née sur le sol français et/ou bénéficiaire de l'assurance maladie dispose d'un INS. Cet identifiant est unique et propre à chaque usager.

POURQUOI ?

- Sécuriser le référencement des données de santé
- Favoriser l'échange et le partage
- Améliorer la qualité et la sécurité de la prise en charge

QUI PEUT UTILISER L'INS ?

L'utilisation de l'INS est restreinte à un cercle de confiance de professionnels de la santé et du médico-social impliqués dans la prise en charge du patient.



Les informations légales

CHARTRE DU PATIENT HOSPITALISÉ

Vous trouverez cette charte incluse dans le présent livret sous forme de fiche détachée.

En cas de faible acuité visuelle, un exemplaire en gros caractères pourra vous être remis à la réception. **Un exemplaire du texte complet vous sera remis par la secrétaire administrative sur simple demande.**

Des exemplaires en braille ou en anglais sont également disponibles.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

La Clinique Belle Rive dispose d'un réseau informatique destiné à gérer plus facilement le fichier de ses patients et à réaliser des statistiques, et ceci dans le strict respect de la confidentialité du dossier médical.

Sauf opposition motivée de votre part, certains renseignements vous concernant feront l'objet d'un traitement informatique réservé exclusivement à la gestion de toutes les données administratives et médicales liées au patient durant toutes les étapes de son séjour, et à l'élaboration de statistiques en application de l'arrêté du 22 juillet 1996 relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicales visées à l'article L710-6 du code de la santé publique.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer un droit d'accès et de rectification auprès du médecin responsable de l'information médicale, Monsieur le Docteur Arnaud MASQUIN, par l'intermédiaire de votre médecin traitant.

MODALITÉS D'ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL

L'article L 1111-7 du Code de la Santé Publique prévoit les modalités d'accès au dossier médical. La demande doit être formulée par écrit au médecin responsable de la prise en charge, ou au médecin désigné à cet effet par la Conférence Médicale d'Établissement.

Pour faciliter cette demande, un formulaire avec les précisions légales d'accès aux informations de santé est à remplir au secrétariat médical. La communication du dossier interviendra après l'observation d'un délai de réflexion de 48 heures minimum et de huit jours ou deux mois maximum selon l'ancienneté du dossier conformément à la réglementation en vigueur. La loi exige la vérification d'identité du demandeur, préalable à l'envoi du dossier, qui se fera avec les précautions requises pour la pleine confidentialité des documents.

Les frais d'envoi et de reproduction des pièces du dossier sont à la charge du demandeur et lui seront facturés.

PERSONNE DE CONFIANCE

En application de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, lors de toute hospitalisation, l'établissement vous permet de désigner une personne de confiance.

Cette personne sera consultée au cas où vous seriez hors d'état de manifester votre volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin.

Cette désignation se fait par écrit en remplissant la ou les fiches mises à votre disposition par l'établissement. Cette désignation est révocable à tout moment.

La personne de confiance peut, si vous le souhaitez, vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions.

Les dispositions relatives à la désignation de la personne de confiance ne s'appliquent pas lorsqu'une mesure de tutelle est ordonnée. Toutefois, dans cette hypothèse, le juge des tutelles peut, soit confirmer la mission de la personne de confiance antérieurement désignée, soit la révoquer.



PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS PROTÉGÉS

Si vous n'êtes plus en mesure d'assurer la gestion de vos biens, il est nécessaire que vous soyez représenté(e) ou assisté(e) afin de sauvegarder vos intérêts conformément à la loi du 3 janvier 1968 sur la protection des incapables majeurs.

Un juge des tutelles peut décider, à la demande du médecin ou de votre famille, une mesure de protection. Cette décision est prise par le juge après examen du patient par un médecin psychiatre expert.

Il existe diverses formes de protection juridique (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle) qui permettent de répondre à chaque situation.

R